

## LES REFERENTIELS DE FORMATION : UN OUTIL AU SERVICE DE LA REUSSITE DES ETUDIANTS

---

### ► POURQUOI DES REFERENTIELS ?

Les référentiels de compétences répondent à plusieurs fonctions essentielles à la rénovation du cycle licence.

Ils définissent les **objectifs de la formation** en rendant les cursus plus lisibles pour les étudiants et leurs familles, les enseignants et les employeurs, et constituent un outil de dialogue entre toutes les parties prenantes.

Ils développent une **approche par compétences** en définissant les résultats attendus de la formation. Pour permettre à la licence de répondre à la fois à la finalité de la poursuite d'études et à celle de l'insertion professionnelle immédiate, il est en effet nécessaire d'en définir les objectifs en termes **d'acquis de formation** ou de **résultats attendus d'apprentissage** (*learning outcomes*).

Ainsi, les référentiels définissent, pour chacune des principales mentions de licence, les objectifs du diplôme en termes de compétences à acquérir, que celles-ci soient :

- disciplinaires (dans la discipline principale, comme dans les disciplines connexes ou associées, ou encore dans les disciplines d'ouverture) ;
- transversales ou génériques (acquisition de l'autonomie et de la méthode du travail universitaire, capacités d'analyse et de synthèse, aptitudes à l'expression écrite et orale en maîtrisant le vocabulaire de la discipline ; capacités relationnelles ; langues vivantes étrangères ; informatique et bureautique ; etc.) ;
- préprofessionnelles (sensibilisation aux champs professionnels correspondant à la formation ; projet personnel et professionnel de l'étudiant ; contextualisation des acquis ; stages ; etc.).

Les référentiels ont vocation à guider les établissements dans la construction de leur offre de formation, à en permettre l'évaluation sur la base d'objectifs explicites et homogènes et à éclairer la décision d'habilitation. Ils favorisent ainsi la cohérence et la comparabilité entre les licences au plan national.

Ils constituent un outil indispensable pour l'évaluation a posteriori des formations et facilitent les évolutions des enseignements en fonction des transformations qui affectent le champ scientifique et la société.

## ► LES 20 PREMIERS REFERENTIELS

Une première série d'une vingtaine de référentiels de compétences est en cours d'élaboration dans le cadre de l'étape 2 du *Plan pluriannuel pour la réussite en licence*. Ceux-ci correspondent aux principales mentions de licence des domaines Arts, lettres et langues, Droit-économie-gestion, Sciences humaines et sociales, Sciences et technologies, Sciences et techniques des activités physiques et sportives. Ils seront bâtis sur un plan identique qui facilitera la mutualisation des enseignements et des évaluations dans le cas des doubles diplômes et des formations pluridisciplinaires :

- 1. Définition des objectifs de la formation :** objectifs généraux, esprit de la formation, de débouchés professionnels et de possibilités de poursuite d'études ;
- 2. Définition des connaissances et des compétences à acquérir :** disciplinaires, transversales, pré-professionnelles ;
- 3. Conséquences sur la formation :** grands équilibres en termes de répartition de crédits, progression dans le cursus, méthodes et équipes pédagogiques, évaluation des étudiants (contrôle des connaissances et des compétences)...

Leur élaboration est le fruit d'une large concertation avec la communauté scientifique pour chacun des grands domaines cités. L'ensemble des champs disciplinaires a vocation à être couvert par un ou plusieurs référentiels. Ceux-ci ont vocation à être annexés à l'arrêté relatif à la licence ; leur mise en œuvre fera l'objet d'une évaluation.